

# Lettre Flash N°89



## APPEL DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU 14 MARS 2024

**Le 19 mars, toutes et tous en grève  
dans l'Enseignement supérieur et la Recherche  
pour exiger d'autres choix !**

### Refuser l'austérité dans l'ESR

Le gouvernement vient de décider, unilatéralement et hors de toute discussion parlementaire, d'une réduction de 904 millions d'euros des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur pour 2024. Cette décision politique aura des conséquences significatives sur les capacités des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche à mener à bien leurs missions de formation et de recherche, d'autant plus qu'elles risquent d'être suivies de nouvelles restrictions dès le budget rectificatif en juin et poursuivies encore en 2025.

Ces annonces d'annulation de crédits de paiement cachent, de manière à peine voilée, des gels massifs de postes et des campagnes d'emploi à venir encore une fois minimalistes.

La volonté politique de l'exécutif de faire peser ces 10 milliards d'euros sur les dépenses, sans intégrer une réflexion sur les recettes et sans mettre en débat les alternatives de financement autour de davantage de justice fiscale. C'est un choix qui ouvrira encore plus la place au secteur privé et qui réduira toujours plus les services publics pourtant vitaux et facteurs d'égalité et de justice sociale, appauvrira encore les plus fragiles et pénalisera lourdement la jeunesse.

Avec quels moyens le ministère pourra-t-il aider les établissements en difficulté financière en 2024 ? Comment le ministère sera-t-il à même de garantir les financements de la loi de programmation de la recherche en 2024 ? Comment le ministère accompagnera-t-il la rénovation énergétique du patrimoine immobilier de l'Etat affecté à l'ESR ?

**Le SNESUP-FSU exige des réponses immédiates du ministère à ces questions.**

### Exiger une revalorisation générale de nos salaires

Alors que le terme d'université est préempté par des établissements qui n'en sont pas afin de bénéficier d'une reconnaissance académique induite, l'Etat oeuvre au déclasserement des universités publiques (au sens du Code de l'Éducation) par l'austérité qu'il lui applique toutes ces dernières années tout en favorisant les formations supérieures privées. Le déclasserement se décline pour les enseignant-es-chercheur-es (EC) des universités par la dévalorisation de leurs carrières qui s'accompagne de l'emploi abusif de leurs titres dans le discours public mais également dans la dévalorisation qui s'est opérée sur leurs carrières.

Malgré des exigences et une pression toujours plus grande sur leurs missions, des recrutements sur postes stables toujours plus tardifs, les EC, tout comme l'ensemble des personnels, ont subi une baisse significative de leur rémunération en euros constants. La rémunération sommitale des EC a ainsi baissé d'au moins 14 % depuis 2010 en euros constants. Un grand nombre de MCF n'accède pas à la hors-classe.

Le SNESUP-FSU rappelle à cette occasion l'obligation d'un déroulement de carrières sur deux grades. Dans ce contexte, la division par deux du taux de promotion à la hors-classe des MCF entre 2023 et 2025 est une véritable provocation. Après les interventions du SNESUP-FS (voir [ici](#) et [là](#) pour les dernières), le 8 mars la CP-CNU a dénoncé

cette baisse et invite les sections CNU à étudier le problème (voir [ici](#)). Le SNESUP-FSU appelle ses élu-es à y participer activement. Il appelle également ses sections locales à interpeller leur présidence sur la reconnaissance de l'investissement des EC.

Malgré les difficultés, le SNESUP-FSU, avec la FSU, a obtenu l'augmentation de la PES pour les enseignants et la mensualisation de cette prime. Le SNESUP-FSU continuera le combat pour que les primes statutaires des enseignants soient alignées sur la composante C1 du RIPEC. Le SNESUP-FSU continue à demander à ce que tous les contractuel·les voient leur salaire augmenté, de la même façon que les titulaires.

**Ensemble, avec toute la fonction publique et la jeunesse, le 19 mars et après, refusons cette nouvelle coupe budgétaire et mobilisons-nous pour exiger d'autres choix économiques, plus justes et solidaires, pour la hausse des salaires et la création d'emplois dans la fonction publique.**

### **EPE et dérives réglementaires : ne rien céder !**

Les récentes élections dans les conseils centraux voient une progression des listes d'opposition aux présidences sortantes, notamment dans les établissements expérimentaux (EPE) où elles ont été l'occasion de rendre concrètes et visibles les conséquences des statuts "malléables" des EPE laissant la part belle aux personnalités extérieures et confisquant le pouvoir aux personnels.

La communauté universitaire, en sanctionnant par son vote les listes sortantes à l'origine de la mise en place de ces établissements expérimentaux, montre qu'elle rejette le principe même de ces établissements.

Pour le SNESUP-FSU, les principes de démocratie et d'égalité à l'Université représentent le socle fondamental de l'Université, et les défendre prime avant toute autre considération.

Le SNESUP-FSU sera particulièrement attentif à ce que les prochaines élections dans toutes les universités se tiennent dans le respect du droit des électrices et des électeurs et continuera à porter un modèle démocratique pour l'ESR.

**Le SNESUP-FSU appelle à s'exprimer publiquement et collectivement dans les établissements pour dénoncer toute dérive et à ne pas céder face aux irrégularités constatées de plus en plus nombreuses à la fois dans les processus électoraux mais également au quotidien dans le cadre du fonctionnement des instances.**

### **Réforme de la formation des enseignant-es : rien n'est prêt à 5 mois de la rentrée !**

Au-delà du projet de déplacement en fin de Licence des concours de recrutement dès la session 2025, censé augmenter mécaniquement le vivier de candidat-es, aucun élément précis n'a été donné depuis novembre 2023 sur le projet de réforme pour la formation et le recrutement des enseignant-es du premier et second degrés, CPE et PsyEN. Rien n'est prêt. Comment imaginer dans de telles conditions que les premiers éléments de cette réforme se mettent en place dès la rentrée 2024 ? Les équipes des universités, tout particulièrement celles des INSPÉ, qui ont subi de plein fouet les multiples réformes de ces dernières années, en ont assez de ce mépris.

Les métiers de l'enseignement et les attentes pour faire réussir tous·tes les jeunes doivent être pris avec sérieux, ce sont des métiers exigeants qui nécessitent une autre considération de la part des ministères. Il faut prendre le temps de la concertation nécessaire avant toute mise en œuvre. Cette quatrième réforme en quatorze ans ne peut pas être mise en place à la rentrée 2024. Le SNESUP-FSU appelle au report de la réforme et à l'ouverture de réelles concertations.

**Il invite les collègues des INSPE et des composantes portant des masters MEEF à organiser des AG et à voter des motions allant dans le sens de ces demandes et à mobiliser, notamment le 19 mars.**

**Vote : 33 POUR, 6 CONTRE, 0 Abst, 1 NPPV**

*Paris, le 14 mars 2024*

**SUIVEZ-NOUS !**



**SNESUPFSU**



**@SNESUPFSU**

Syndicat national de l'enseignement supérieur – 78 rue du faubourg Saint-Denis – 75010 PARIS  
Tél. : 01 44 79 96 10 – Courriel : [sg@snesup.fr](mailto:sg@snesup.fr) – Site web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)